

admission cursus intensif

pré-requis et critères d'admission

- personnalité et intelligence musicale
- motivation, implication, autonomie
- vivacité d'apprentissage
- aptitude instrumentale

admission

- sur concours chaque année au début du mois de mars (*voir flyer de l'année concernée*)
- avec préavis favorable du professeur

délai pour inscription

(*voir flyer de l'année concernée*)

programme d'admission

- 3 pièces de styles et d'époques différents dont une à caractère rapide
- 1 lecture à vue préparée
- un entretien du jury avec l'élève à l'issue de sa prestation

conditions et règlement

L'admission en cursus intensif dépend de la réussite à l'examen d'admission et du nombre de places.

La présence de l'élève dans le cursus intensif est réévaluée chaque année lors de l'examen tout en tenant compte également du volume de travail fourni pendant l'année.

Le cursus intensif est d'une durée maximale de 6 ans et la combinaison des cursus standard plus et intensif ne peut excéder 7 ans. Possibilité de prolongation en cas de préparation à l'admission en PreCollege.

Tous les examens de passage ou d'admission font l'objet d'un retour à l'élève de la part du jury.

*SAE

Les élèves en cursus intensif ont la possibilité de demander un aménagement d'horaire à l'école primaire mais également au secondaire I et II. Ce dispositif, SAE, permet aux élèves de libérer des après-midis pour permettre à l'élève de pratiquer son instrument de manière intensive. Les élèves admis en SAE peuvent travailler dans les salles de l'ijd les après-midi.

L'admission en SAE pour les élèves du secondaire I et II se fait lors d'une audition qui a lieu au début du mois de mars.

composition du jury

le jury est composé d'un-e des doyen-n-es, d'un juré HEM ou d'un niveau équivalent et d'un juré expert.